

N° DEL/2024-039

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 15 avril 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 8 avril 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. CASSEZ Didier, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. MENUET Jean-François, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (5) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : Marché de fourniture – Conteneurs d'apport volontaire aériens pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables – Avenant n°1. Annule et remplace la délibération n°DEL/2024-013 du 12 février 2024

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 11 décembre 2023, et suite à l'appel d'offres organisé pour la fourniture de conteneurs d'apport volontaire

aériens pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, le Conseil Communautaire l'a autorisé à signer l'accord-cadre avec l'entreprise SULO France (35220- Saint Jean sur Vilaine), pour un montant maximum de commande annuel de 500 000 € HT, pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois.

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres du 8 janvier 2024, il s'avère nécessaire d'ajouter au bordereau des prix unitaires, les éléments suivants :

- colonnes de 4,5 m³ avec deux dévidoirs afin d'optimiser le taux de remplissage, avec une plus-value de 325,61 € HT par rapport aux colonnes de 4 m³ avec un dévidoir.

- colonnes accessibles aux PMR, avec une moins-value de 48 € HT.

La taille des orifices pour les colonnes dédiées aux déchets recyclables est modifiée de la manière suivante, sans plus-value : 450x293 mm (au lieu de 400x223 mm prévu au marché).

Le montant maximum de commande reste inchangé.

Il convient de formaliser ces modifications par la conclusion d'un avenant n°1 au marché.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, deux contre et trois abstentions :

- **Autorise** M. le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre avec l'entreprise SULO France (35220- Saint Jean sur Vilaine), étant entendu que le montant maximum de commande reste inchangé ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.

POUR : 33

CONTRE : 2

ABSTENTION(S) : 3

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 16 avril 2024**



Carrefour de **Le Président,**
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ